

COMPTE-RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 15 novembre 2018

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Chantal LE GRATIET, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ, Armelle ANDRÉ,

Absents : Marion SICOT, Joël LE BIHAN,

Absents excusés : Rémy TOULLIC, Camille GEFFROY

Procuration : Corinne SCHUCHARD à Annyvonne LE COQ

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 13 Votants : 14

Secrétaire de séance : Loïc GUILLOU

Était également présente : Sylvie BRIAND – Secrétaire Générale

M. Dominique GUEGO demande à M. le Maire s'il peut donner lecture d'une mention de soutien aux gilets jaunes.

Il cite : « les 17,18 et 19 novembre 2018, un événement s'est produit sur le territoire communal : la manifestation des gilets jaunes sur le pont de lézardrieux. Les gilets jaunes ont répondu non à une agression fiscale. La raison de la colère est double : sur le fond le choix d'une augmentation importante de la taxation des carburants à hauteur de 15 à 20% et ce sur quelques mois ayant pour conséquence de pénaliser les français les plus modestes, et sur la forme l'utilisation opportuniste de l'écologie pour faire des impôts supplémentaires (seulement 2 milliards sur 10 milliards de gain). Soucieux d'équité et pour la cohésion nationale, je suis solidaire de ce mouvement comme d'autres personnes ici présentes. En hommage à Chantal Mazet, 63 ans, décédée sur un rond-point de France, je ne participerai pas aux votes des points à l'ordre du jour. »

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'examen de la délibération relative à une décision modificative.

2018-09-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018,

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018 est adopté par 12 voix et 1 abstention (Annyvonne LE COQ).

19h00 Arrivée de Joël LE BIHAN

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Chantal LE GRATIET, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ, Armelle ANDRÉ,

Absente : Marion SICOT,

Absents excusés : Remy TOULLIC, Camille GEFFROY,

Procuration : Corinne SCHUCHARD à Annyvonne LE COQ

Nombre de conseillers : En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 15

2018-09-02- TARIFS DU PORT DE PLAISANCE 2019,

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

M. Thierry BUZULIER présente les tarifs 2019 du Port. La commission Développement Portuaire et Maritime et la commission des finances se sont réunies le 19 novembre 2018 et ont décidé de proposer les tarifs suivants pour 2019 :

TARIFS 2019

longueur hors tout mesurée

% Augmentation												
Pontons(eau profonde)	3,70%	3,70%	3,70%	3,70%	3,70%	3,70%	3,70%	3,70%	3,70%	3,70%	3,70%	3,70%
Pontons(à flot)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Passages (jour)	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%
Autres (mouillages)	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5	<8,5	<9,5	<10,5	<11,5	<12,5	<13,5	<14,5	<15,5	>=15,5
ANNEE												
Pontons(eau profonde)	981	1041	1108	1303	1525	1760	2012	2278	2559	2866	3182	3399
Pontons(à flot)	936	993	1058	1243	1455	1680	1919	2172	2444	2736	3035	3243
Bouées	524	550	580	680	797	923	1053	1181	1330	1484	1651	1761
Men Fang H	472	495	519	613	720							
Men Fang E	342	357	376	443	517							
Mois ETE**												
Pontons(eau profonde)	239	255	291	324	372	421	469	550	599	665	745	873
Pontons(à flot)	228	243	279	309	355	401	448	524	573	633	711	824
Bouées	163	178	208	222	238	281	312	325	341	371	444	505
Men Fang H	117	134	147	163	178							
Men Fang E	89	104	117	134	163							
TARIF HIVERNAGE												
Pontons(eau profonde)	143	153	175	194	223	253	281	330	359	399	447	524
Pontons(à flot)	137	146	167	185	213	241	269	314	344	380	427	494
Bouées	98	107	125	133	143	169	187	195	205	223	266	303
Men Fang H	70	80	88	98	107							
Men Fang E	53	62	70	80	98							
JOUR												
Pontons été	17	18	20	25	28	32	35	40	44	48	53	62
Pontons hiver	12	13	16	19	20	23	25	26	28	31	36	40
Bouées	12	13	16	17	18	20	23	24	25	29	34	38
Men Fang H	8	9	11	12	13							
Men Fang E	6	7	8	9	12							

Majoration de 2€ par mètre par bateau > 16,5 m

Multicoques sur ponton : tarif de la catégorie x 1,5

Les tarifs à la journée incluent: wifi, eau, électricité et accès aux sanitaires

Annexes : 150 € TTC

****ETE**

A partir du 13eme jour, application du tarif mensuel

Période d'été: du 1er Mai au 30 Septembre

Période d'hiver: du 1er Octobre au 30 Avril

TARIFS 2019 - AIRE TECHNIQUE (longueur hors tout mesurée)

% Augmentation	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5	<8,5	<9,5	<10,5	<11,5	<12,5	<13,5	<14,5	<15,5	>=15,5
Jour	3 €	3 €	4 €	6 €	7 €	8 €	10 €	12 €	14 €	16 €	19 €	22 €
Semaine	11 €	14 €	19 €	23 €	31 €	38 €	44 €	52 €	60 €	69 €	79 €	91 €
Mois	36 €	45 €	59 €	72 €	91 €	110 €	130 €	156 €	180 €	209 €	238 €	270 €
Mois, au-delà 3 mois	39 €	50 €	64 €	81 €	100 €	121 €	145 €	170 €	200 €	229 €	263 €	298 €

Les séjours sur cette zone sont facturés à la journée, à la semaine et au mois.

Le premier mois est gratuit pour les titulaires d'un contrat de location avec le port de plaisance de Lézardrieux.

Au-delà des 3 premiers mois une majoration de 10% est appliquée ; au-delà de 12 mois, le tarif est doublé

Multicoques sur ponton : tarif de la catégorie x 1,5

Tarifs professionnels : un module comprenant une borne d'alimentation eau et électricité 750 €/an.

Tarifs professionnels : un module sans borne d'alimentation eau et électricité 650 €/an

Les tarifs 2019 de « l'aire technique secondaire » seront en valeur ceux de 2018 avec doublement au bout d'un an.

TARIFS 2019 - AIRE DE CARENAGE (longueur hors tout mesurée)

% Augmentation	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5	<8,5	<9,5	<10,5	<11,5	<12,5	<13,5	<14,5	<15,5	>=15,5
Aire (24 heures)	31 €	34 €	36 €	39 €	41 €	45 €	47 €	49 €	52 €	55 €	69 €	
Aire (jour addit.)	31 €	34 €	36 €	39 €	41 €	45 €	47 €	49 €	52 €	55 €	69 €	
Bers/jour (<=30 jours)	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	
Bers/mois (>30 jours)	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	21 €	

Les détenteurs d'un contrat annuel au port de Lézardrieux bénéficient d'une remise de 25% sur le forfait 48 heures.

TARIFS 2019 - MANUTENTION (longueur hors tout mesurée)

% Augmentation	5,0%	5,0%	5,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. M	<5,5	<6,5	<7,5									
Forfait aire de carénage (A/R,4)	113 €	120 €	138 €									
Forfait Mer /AC/ZT/Mer	135 €	144 €	160 €									
Zone Technique (A/R)	85 €	89 €	103 €									

CARENAGE €/jeton				3,00 €								
AMODIATION surface construite €/m2/an				14,63 €	3,7%							
AMODIATION surface non-construite €/m2/an				2,95 €	3,7%							
ZONE DES CRACLAIS	Amarrage à l'année			192 €	3,7%							
	Mois d'été			112 €	3,7%							
ZONE DE TRAOU TREIZ				19 €	3,7%							

Madame ANDRÉ Armelle demande quand commenceront les travaux et combien de temps ils dureront. Considérant la gêne occasionnée, elle considère qu'une augmentation de 2,2 % pour les usagers du port en eau profonde aurait été suffisante. Monsieur le Maire précise que la réfection de la cale du « Yatch Club » va considérablement impacter les réserves pour gros entretiens et qu'il est nécessaire de prévoir des provisions suffisantes pour répondre aux opérations de maintenances préventives et correctives (dévasage...). Monsieur Le Maire souligne que les tarifs du port de plaisance de Lézardrieux restent très inférieurs à ceux pratiqués dans les ports voisins de même envergure. Concernant les travaux d'aménagement terrestre de la zone nord, la consultation des entreprises est engagée ce qui laisse prévoir un démarrage des travaux au mois de mars 2019 pour une durée d'une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé pour 10 voix pour, 3 voix contre (Annyvonne LE COQ, Corinne SCHUCHARD, Armelle ANDRÉ) et une abstention (Joël LE BIHAN) de valider les tarifs proposés pour l'année 2019.

2018-09-03- RÉAMÉNAGEMENT DU PORT DE PLAISANCE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME,

Rapporteur : M. le Maire

CONSIDERANT l'évolution de la Contribution Climat Énergie avec une augmentation importante annuelle des taxes sur les énergies fossiles alors que l'énergie solaire est gratuite,

CONSIDERANT la conclusion positive de l'étude de faisabilité réalisée en 2018 pour l'installation de panneaux solaires thermiques sur le toit de la Maison de la Mer,

CONSIDERANT la possibilité de percevoir des subventions par le Fonds Chaleur de l'ADEME si les exigences techniques de l'étude de faisabilité sont respectées,

CONSIDERANT la convention de mandat entre l'ADEME et Lannion-Trégor Communauté dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds Chaleur,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant :

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
	Système solaire 9 933,00 €	Subventions ADEME 1 982 ,00 €
		Autofinancement 7 951,00 €
TOTAL	9 933,00 €	9 933,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- Valider le plan de financement ci-avant,
- Solliciter les financements Fonds Chaleur à l'ADEME et à Lannion-Trégor Communauté dans le cadre de la gestion déléguée des fonds,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2018-09-04 - TARIFS COMMUNAUX 2019,

Rapporteur : M. Loïc CORDON

M. CORDON présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux 2019. Les commissions des Finances et Développement Portuaire et Maritime du 19 novembre 2018 proposent les tarifs communaux ci-joints en annexe pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs communaux présentés pour l'année 2019.

2018-09-05 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDE22

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE22 notamment dans les domaines suivantes :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène,
- Rubrique Maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22)
- Rubrique activité complémentaire : création et participation dans des sociétés commerciales,
- Rubrique SIG : pour l'activité PCRS

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE22 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le Comité syndical du SDE22 a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE22 a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDE22.

Après cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter les nouveaux statuts du SDE22.

2018-09-06 - SDE : RÉNOVATION DE 2 COFFRETS POUR PRISES DE COURANT- PLACE DU CENTRE

Rapporteur : M. Loïc CORDON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public « Rénovation de 2 coffrets pour prises de courant » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 440,00 € H.T.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée au coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et, au prorata du paiement à celle-ci.

2018-09-07 – SDE : FOURNITURE ET POSE DE 2 PROJECTEURS LEDS- Port de Plaisance

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le projet d'éclairage public « Fourniture et pose de 2 projecteurs LEDS- Port de Plaisance » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 4 200,00 € H.T.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée au coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et, au prorata du paiement à celle-ci.

19h45 Départ de Loïc GUILLOU

2018-09-08- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL : AVENANT ATP,

Rapporteur : M. Loïc CORDON

Après avoir entendu l'exposé de M. CORDON,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise ATP en application de la délibération du conseil municipal du 09 octobre 2018,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise ATP dans le cadre des travaux relatifs à la construction du boulodrome.

Attributaire : ATP

Montant du marché initial : 102 300 € H.T. soit 122 760,00 € T.T.C

Avenant – montant du marché : 2 200,00 € H.T. soit 2 640,00 € T.T.C.

Nouveau montant du marché 104 500,00 H.T. soit 125 400,00 € T.T.C.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rattachant pour leur exécution.

2018-09-09- AMENAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES ET DU CHEMIN RURAL N°4 : AVENANT SETAP,

Rapporteur : M. Loïc CORDON

Après avoir entendu l'exposé de M. CORDON,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise SETAP en application de la délibération du conseil municipal du 1er mars 2018,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise SETAP dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement des Services Techniques et du chemin rural n°4.

Attributaire : SETAP

Montant du marché initial : 145 722,50 € H.T. soit 174 867,00 € T.T.C

Avenant – montant du marché : 4 372,50 € H.T. soit 5 247,00 € T.T.C.

Nouveau montant du marché 150 095,00 H.T. Soit 180 114,00 € T.T.C.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rattachant pour leur exécution.

2018-09-10 – CONVENTION D'ACCÈS AU BOUQUET MEGALIS (SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DES MANDATS ET TITRES)

Rapporteur : M. le Maire

Les modifications apportées au Code des Marchés Publics imposent aux collectivités de procéder à la dématérialisation des marchés publics supérieurs à 90 000,00 €.

Par ailleurs, les collectivités vont devoir procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et des pièces au comptable et pour ce faire disposer d'un certificat électronique.

La communauté d'Agglomération Lannion-Trégor-Communauté a décidé de retenir et d'adhérer au Syndicat Mixte de Coopération Territoriale e-megalis Bretagne.

Cette adhésion permet aux communes de la Communauté d'Agglomération l'accès à la dématérialisation.

Concernant la télétransmission des actes au contrôle de légalité, celle-ci sera facturée par e-megalis pour l'année 2018 à 40,00 €. La fourniture du certificat électronique pour 3 années coûtera 120,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accès au service de la plateforme e-megalis ainsi que toutes les annexes et documents afférents à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'Etat représenté par Madame la Sous-Préfète, conventions relatives à la télétransmission des actes au contrôle de légalité (arrêtés, délibérations et pièces annexes) et avec Monsieur le trésorier les conventions relatives à la transmission des pièces au comptable.

2018-09-11-DECISION MODIFICATIVE n°3: Commune

Rapporteur : M. CORDON Loïc

Monsieur CORDON, désigné comme rapporteur de ce point complémentaire à l'ordre du jour, précise qu'il ne prendra pas part au vote et déclare qu'en tant que responsable des finances communales il est inadmissible de ne pas avoir été informé préalablement d'autant qu'il est présent quotidiennement en mairie et que le matin même un point a été fait sur les dossiers urgents avec Madame la Secrétaire Générale. Interrogée sur la date d'arrivée de cette demande, Madame la Secrétaire Générale informe le conseil que celle-ci est parvenue en mairie il y a deux jours. Madame Le GRATIET jugeant inappropriée l'intervention de Monsieur CORDON, précise avant de quitter l'assemblée délibérante que le conseil municipal est un moment de débat des affaires communales et non des affaires internes au service.

Ce point figurant dans le projet des délibérations adressées par courriel aux élus dans la matinée du jeudi 22 novembre est ajourné sur décision de Monsieur le Maire et sera présenté au prochain conseil municipal du mois de décembre.

A sa demande, Madame LE GRATIET, souhaite que soit inscrit au présent procès verbal la formulation suivante : « Monsieur CORDON rapporteur de ce point complémentaire à l'ordre du jour précise qu'il ne prendra pas part au vote et déclare en prenant Madame la Secrétaire Générale à partie, inadmissible de ne pas avoir été informé de cette décision modificative par le service administratif compte tenu de sa présence quotidienne en mairie ».

2018-09-12- INFORMATIONS DIVERSES

Camping municipal : Mme LE BERRE établit un point sur la fréquentation du camping municipal durant la saison estivale 2018 et présente le bilan financier qui révèle un excédent de fonctionnement de 8910,51 €

Exposition du 11 novembre 2018 : Monsieur le Maire souligne le travail considérable des associations patriotiques de la Presqu'île de Lézardrieux dans le cadre de l'organisation de l'exposition relative au centenaire de l'armistice de la guerre 14-18 et les remercie pour leur implication qui a largement contribué au succès rencontré durant les trois journées ouvertes au public.

Obtention de la 2ème fleur :

2015 – 1ère fleur

2018 – 2ème fleur

M. CORDON signale l'implication et le travail remarquable des agents des services techniques (innovation de la part de Johanna LE MOINE) pour l'obtention de la 2ème fleur et signale que c'est une réponse aux quelques critiques qui ont fleuri au printemps.

- Une Commission réunissant les commissions des Finances, et Infrastructures-Urbanisme-Environnement aura lieu le 12 décembre 2018 à 18h30,
- Le prochain Conseil Municipal est prévu le 18 décembre 2018,
- Les colis de Noël seront à retirer le 7 décembre prochain de 18h à 20h à la salle de l'Ermitage.

La séance est levée à 20h30